



14ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 103045 | De M. Laurent Furst (Les Républicains - Bas-Rhin) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche | | Ministère attributaire > Éducation nationale |
| Rubrique >enseignement supérieur | Tête d'analyse >professions de santé | Analyse > formations paramédicales. réforme. perspectives. |
| Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Laurent Furst attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de réforme facilitant l'accès aux études médicales pour les diplômés paramédicaux. À l'occasion de la grande conférence sur la santé du 11 février 2016, M. Manuel Valls, alors Premier ministre, a annoncé une série de quinze mesures parmi lesquelles une réforme devant être appliquée dès la rentrée 2016-2017. Celle-ci devrait ouvrir la possibilité aux diplômés paramédicaux d'être admis sans concours en deuxième ou troisième année de médecine *via* une passerelle. À ce jour aucun décret en ce sens n'a été pris par Mme la ministre. Ainsi il souhaite savoir si ce projet de réforme sera effectivement mis en place et quelle est sa position quant à ce sujet.